

PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT VALORISATION DANS LE CADRE DU DIPLÔME

(Validation CFVU du 28 novembre 2018)

1. Le dispositif de validation

Les étudiants de l'université Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

Activités concernées par une reconnaissance dans le cursus de l'étudiant

- Membre actif bénévole au sein d'une association ou de son bureau (au sein d'une association loi 1901 partenaire de l'université au niveau local ou reconnue au niveau régional ou national)
- Engagement humanitaire ou solidaire.
- Mandat au sein des conseils centraux de l'université, du CROUS, de la COMUE
- Engagement dans le cadre d'actions du SUMPPS, du relais handicap (assistance des étudiants en situation de handicap)
- Mission de service civique
- Sapeur-pompier volontaire
- Engagement dans la réserve opérationnelle
- Auto entrepreneur (statut d'étudiant entrepreneur)
- Tutorat pédagogique ou mentorat dans le cadre de l'emploi étudiant
- Autres (à préciser)

2. La Procédure d'inscription

2.1. Comment faire la demande / Constitution du dossier

Pour bénéficier d'une reconnaissance de l'engagement, l'étudiant doit présenter sa demande au responsable de sa formation ou au responsable général de la reconnaissance de l'engagement étudiant désigné au sein de la composante via le dossier de candidature envoyé par mail par le secrétariat de la composante. A l'appui, il lui sera demandé tout document justifiant et décrivant les activités bénévoles ou professionnelles exercées lors de son engagement.

2.2. Inscription à L'UE Engagement Étudiant

L'étudiant devra procéder à son inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC engagement étudiant auprès de son secrétariat de rattachement, après notification de la décision par son responsable de formation.

2.3. Modalités d'évaluation et de validation de l'engagement étudiant

La validation de l'engagement de l'étudiant peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

Elle pourra se baser selon les composantes, sur :

- Un rapport rédigé justifiant et décrivant les activités de l'engagement de l'étudiant permettant d'identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises. Le rapport n'est pas seulement descriptif. Il s'agit d'une démarche réflexive des actions menées, des résultats obtenus et de la mise en valeur des compétences acquises pouvant être transversales (travailler en équipe, être autonome, organiser un événement...) ou liées au parcours d'études.
- Le rapport devra être visé par le référent de l'activité bénévole ou professionnelle de l'étudiant et fera l'objet d'une évaluation transmise au jury de la formation soit, selon les composantes, par le responsable de la formation en question ou soit par un jury spécial.
- Un oral devant un jury qui se prononcera sur la validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises au cours de ces activités.
- Présentation d'un dossier de preuve d'acquisition de compétences au format numérique. Une trame sera fournie, basée sur l'e-portfolio de l'établissement (mahara) et les étudiants le souhaitant pourront être accompagnés dans leur démarche réflexive ainsi que la production du dossier lui-même par les ingénieurs de l'EOI et du CEMU. Cet accompagnement pourra aussi s'adresser aux équipes impliquées en composante si elles le souhaitent.